



# e-Foot Officiel 94

## SOMMAIRE

### Communiqués

Formations  
«Comment s'inscrire»

\*\*\*

Ordre du Jour AG 94

\*\*\*

Dates de parutions  
début des  
Championnats  
dernières divisions

### PROCES VERBAUX

CDA

\*\*

Statut de l'Arbitrage

\*\*

Calendriers

### ANNEXES

Catégories d'âges

\*\*

Horaires Officiels  
Des Championnats



Egalement  
Consultable sur  
notre site  
internet

[http://  
districtvaldemarne.fff  
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



## Début des Championnats Saison 2021/2022

### Début des Championnats Saison 2021/2022

#### Seniors/Anciens/CDM

Groupe de 12 = 19 Septembre 2021

Groupe de 10 = 26 Septembre 2021

Jeunes = 25 & 26 Septembre 2021

Futsal = Courant Septembre ( à voir selon engagements des clubs)

Dates de parutions début des Championnats dernières divisions  
(A l'intérieur du journal)

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



Samedi 9 Octobre 2021 à 09h00

*Au Cresco 4, Avenue Pasteur à Saint Mandé*

*(Retrouvez l'ordre du jour à l'intérieur du journal)*

## TOURNOI DU VAL DE MARNE

22<sup>E</sup> TOURNOI INTERNATIONAL U16



ANGLETERRE BELGIQUE FRANCE ITALIE

**ENTRÉE GRATUITE**  
districtvaldemarne.fff.fr

**MAR. 02/11**

**ITALIE  
ANGLETERRE**

14H00 - STADE DIDIER PIRONI  
LIMEIL BREVANNES

**FRANCE  
BELGIQUE**

16H00 - STADE DOMINIQUE  
DUVAIGHELLE - CRETEIL

**JEU. 04/11**

**ANGLETERRE  
BELGIQUE**

14H00 - STADE GABRIEL PÉRI -  
VITRY SUR SEINE

**FRANCE  
ITALIE**

16H00 - COMPLEXE SPORTIF  
PHILIPPE DIEULEVEULT -  
PLESSIS TRÉVISE

**SAM. 06/11**

**BELGIQUE  
ITALIE**

14H00 - COMPLEXE SPORTIF  
"LÉO LAGRANGE" -  
BONNEUIL SUR MARNE

**FRANCE  
ANGLETERRE**

16H00 - COMPLEXE SPORTIF  
"LÉO LAGRANGE" -  
BONNEUIL SUR MARNE



**PASS  
SANITAIRE  
OBLIGATOIRE**



**Edition N° 548 du Jeudi 2 Septembre 2021**

# COMMUNIQUES

# INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>  
\*Documents & \* Procès-Verbaux

## LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2021/2022

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2021 & 2022**, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

*District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés  
94500 Champigny sur Marne ou par mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)*

## INFOS DIVERSES

### Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

*Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.*

***Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.***

### **Précision suite à la saison blanche :**

**Sur la durée de validité du cachet mutation**

*Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.*

*Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».*

*Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.*

*A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.*



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 9 OCTOBRE 2021 à 09h00

Au Cresco 4, Avenue Pasteur à Saint Mandé



## ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

- + Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- + Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- + Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du 17 Octobre 2020 à Villiers/Marne  
(Parution E-Foot N°544 du 14/04/21)
- + Allocution du Président et des Membres du Comité de Direction
- + Approbation du Rapport Moral, saison 2020 & 2021
- + Challenge du Fair-Play : Proposition de nouveau règlement
- + Rapport Financier au 30 Juin 2021
  - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
  - b) Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2021
- + Budget Prévisionnel 2021 & 2022
  - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
  - b) Approbation du Budget Prévisionnel 2020 & 2021
- + Questions diverses présentées par les Clubs (\*)
- + Clôture de l'Assemblée Générale et Pôt de l'Amitié

Les Récompenses seront remises après chaque point de l'ordre du jour et à la fin de l'Assemblée Générale seront remis les Ballons des « Challenges du Président du Conseil Départemental »

### DIRIGEANTS DE CLUBS

#### 12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

#### 12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

#### (\*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée (Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs »)

être adressées « en lettre recommandée avec accusé de réception » ou par « mail officiel » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le **09 Septembre 2021**

**Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 30/06/21)**



# Dates de parution sur E-Foot 94 et Site Internet du District

Début des Championnats Dernières Divisions et Plateaux U6 à U13

## SAISON 2021 & 2022

Catégories Divisions	Dates début des Compétitions	Dates de Parution
<b>SENIORS (D4)</b>	26.09.21	09.09.21
<b>CDM (D2)</b>	26.09.21	09.09.21
<b>ANCIENS (D4)</b>	26.09.21	09.09.21
<b>ANCIENS + 45 ANS</b>	26.09.21	09.09.21
<b>ANCIENS + 55 ANS</b>	26.09.21	09.09.21
<b>U18 (D3)</b>	26.09.21	09.09.21
<b>U16 (D4)</b>	26.09.21	09.09.21
<b>U14 (D4&amp;D5*)</b>	25.09.21	16.09.21
<b>U12 &amp; U13</b>	02.10.21	24.09.21
<b>U10 &amp; U11</b>		
<b>U8 &amp; U9</b>		
<b>U6 &amp; U7</b>		
<b>FEMININES (D1)</b>	25.09.21	09.09.21
<b>FUTSAL (D1/D2**)</b>	25.09.21 (selon nombre d'équipes engagées)	09.09.21

\*Selon le nombre de clubs, maintien de la D5 ou pas

\*\* Futsal = Les calendriers seront établis début septembre (trop de clubs n'ayant pas encore confirmés leur engagement)

Dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications est entièrement gérée par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F – LPIFF)



## Comment s'inscrire ?



### Formation Dirigeant

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation dirigeant(e)s »
- Consulter « PFFD – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « PFFD – Fiche d'inscription » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



### Formation Initiale d'Arbitre

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation arbitres »
- Consulter « FIA – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « FIA, FIA Futsal - Dossier de candidature » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



### Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/> ou <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations-techniques/>
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité
- « Consulter la liste des sessions », en bas de page
- Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter
- Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partage, **le District continuera à vous proposer une offre de restauration à hauteur de 10€/jour.**

Le règlement sera à réaliser le jour même uniquement en chèque ou espèce.

Service formation IR2F  
01 85 90 03 70  
[formations@paris-idf.fff.fr](mailto:formations@paris-idf.fff.fr)

Service formation District  
01 55 96 11 42  
[formation@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:formation@districtvaldemarne.fff.fr)



## PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022

### CFF1

U9 - Module 7-8 ans			U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
07/10/2021	08/10/2021	DISTRICT	14/10/2021	15/10/2021	DISTRICT
18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON	25/11/2021	26/11/2021	VILLENEUVE AFC
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT	13/01/2022	14/01/2022	DISTRICT
03/02/2022	04/02/2022	CLUB	10/02/2022	11/02/2022	CLUB
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT	17/03/2022	18/03/2022	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)			U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
24/02/2022	25/02/2022	CLUB	28/04/2022	29/04/2022	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)			U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
21/02/2022	22/02/2022	CLUB	25/04/2022	26/04/2022	CLUB

### CFF2

U13 - Module 11-12 ans			U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
21/10/2021	22/10/2021	DISTRICT	15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC
02/12/2021	03/12/2021	DISTRICT	13/12/2021	14/12/2021	DISTRICT
20/01/2022	21/01/2022	CLUB	27/01/2022	28/01/2022	CLUB
17/02/2022	18/02/2022	DISTRICT	07/03/2022	08/03/2022	DISTRICT
24/03/2022	25/03/2022	CLUB	07/04/2022	08/04/2022	DISTRICT

### CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans			SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
23/09/2021	24/09/2021	FC MAISONS AL.	08/11/2021	09/11/2021	CLUB
24/01/2022	25/01/2022	CLUB	14/02/2022	15/02/2022	CLUB
19/04/2022	20/04/2022	CLUB	12/05/2022	13/05/2022	CLUB

### MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-			Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2021	10/12/2021	CLUB	22/10/2021	23/10/2021	DISTRICT
24/05/2021	25/05/2021	CLUB	03/03/2022	04/03/2022	DISTRICT
Module U6-U7 - Module 5-6 ans			Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
14/09/2021	14/09/2021	DISTRICT	26/03/2021	02/04/2021	DISTRICT + CLUB
05/05/2021	05/05/2021	DISTRICT	14/05/2021	21/05/2021	DISTRICT + CLUB

### CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)			CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
04/12/2021	04/12/2021	DISTRICT	21/05/2022	21/05/2022	DISTRICT
			23/06/2022	23/06/2022	DISTRICT

# Procès-Verbaux





## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

### REUNION DU MARDI 29 JUIN 2021 VISIOCONFERENCE

**Présents :** M. J. DIAS (PRESIDENT), MM M. ABED, B. FOLTIER, N. SAADA, F. GALLONDE, J. CROISE, N. RIT, L. FILIN, A. BCHIR, D. DUPUIS, A. AISSAOUI, J. CARLIER.

**Assistent :** MM. R. ETIENNE, I. GRADINARI

**Excusés :** MELLE J. BARROCAS, MM. R. ZAMO, J. REBELO.

#### INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « absents-présents », la réunion est ouverte à 20h30. L'ordre du jour est le suivant :

- **Nécrologie**
- **Observations 2021/2022**
- **Renouvellement des dossiers médicaux pour la saison 2021/2022 - RAPPEL**
- **Questions diverses et tour de table**

#### NECROLOGIE

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès soudain de l'épouse de notre Cher Ami et Collègue, Patrick Sorel. En ces moments difficiles nous tenons au nom du Football et de tous les arbitres Val-de-Marnais à lui faire part de nos sincères condoléances ainsi qu'à toute sa famille.

#### OBSERVATIONS 2021/2022

La CDA va proposer au prochain Comité Directeur du District du Val de Marne les observations 2021/2022 :

Arbitre D1 : 2 observations  
Arbitre D2 : 2 observations  
Arbitre D3 : 1 observation  
Arbitre D4 : 1 observation  
Arbitre AA : 1 observation  
Arbitre JAD : 1 observation  
Arbitre Futsal D1 : 1 observation  
Arbitre Futsal D2 : 1 observation



## **RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS MEDICAUX POUR LA SAISON 2021/2022 - RAPPEL**

La CDA vous rappelle que le dossier médical 2021/2022 a été adressé par mail à chaque arbitre.

Pour rappel, le dossier médical peut être retourné à la CDA de deux manières :

- Le dépôt au siège du District (en mains propres à Igor Gradinari)
- L'envoi par courrier au siège du District (ou par mail à [cda@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:cda@districtvaldemarne.fff.fr))

Dans les deux cas, pensez à faire une copie (et à la conserver) de votre dossier avant envoi.

**IMPORTANT : Votre dossier médical doit nous parvenir en une seule fois. Tout envoi partiel ou incomplet ne sera pas traité.**

## **QUESTIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE**

Après un tour de table, la séance est levée à 23h30.

**PROCHAINE SEANCE : MARDI 20JUILLET 2021 21H00**

Le Secrétaire de séance  
Nicolas RIT

Le Président  
José DIAS



## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

### REUNION DU MARDI 20 JUILLET 2021 VISIOCONFERENCE

**Présents :** M. J. DIAS (PRESIDENT), MM M. ABED, B. FOLTIER, N. SAADA, F. GALLONDE, J. CROISE, N. RIT, L. FILIN, A. BCHIR, D. DUPUIS, J. CARLIER.

**Assiste :** I. GRADINARI

**Excusés :** MELLE J. BARROCAS, MM. R. ZAMO, J. REBELO, A. AISSAOUI.

#### INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « absents-présents », la réunion est ouverte à 20h30. L'ordre du jour est le suivant :

- Courriers
- FIA de Juillet - Résultats
- Calendrier de septembre
- Renouvellement des dossiers médicaux pour la saison 2021/2022 - RAPPEL
- Questions diverses et tour de table

#### COURRIERS

Courrier reçu de la part de M. BELLEGARDE Mathias nous informant de son transfert dans le 94. La CDA demande son dossier à son district d'appartenance.

Courrier reçu de la part de M. NJIOUKOU Frédéric nous informant de sa grave blessure. La CDA a bien pris note et lui souhaite un bon rétablissement, en espérant le retrouver sur les terrains la saison prochaine.

Courrier reçu de la part de M. COCO Fredy nous informant de sa demande de transfert. Son dossier sera transmis à son nouveau district dès que celui-ci en fera la demande.

Courrier reçu de la part de M. BOLLIET Jean-Charles nous informant de l'arrêt de l'arbitrage. La CDA remercie chaleureusement Jean-Charles pour les nombreux services rendus à l'arbitrage Val de Marnais.

#### FIA DE JUILLET - RESULTATS

La CDA valide les résultats de la FIA de juillet comme suit (résultats par ordre alphabétique) :



NOM	PRENOM	RESULTAT
BARADJI	MAHAMADOU	ADMIS
BEN YACOUB	RAYEN	ADMIS
BERTRAND	BASILE	ADMIS
BLAPDA	GABRIEL	ECHEC
BOUYE	SATURNIN	ECHEC
GACEM	AMINE	ADMIS
GAILLOT	ILIAS	ADMIS
KHELIFI	KHALED	ECHEC
LAHRACK	TARA	ADMIS
MBAREK	ADAM	ADMIS
MOHAMED	ASHIQ	ECHEC
NGUEWOTANJAH	JEAN MANUEL	ADMIS
ONDER	ETHEM	ADMIS
SAGNA	MAKE	ADMIS
TCHAMY	DAVID JUNIOR	ECHEC
TCHEHMADJEU	CHRYS GIDE	ECHEC
TEMALA	OUISSEM	ADMIS
ZINE	MESSAOUD	ADMIS

La CDA félicite les candidats admis. Ils seront observés la saison prochaine afin de valider la pratique.

### CALENDRIER DE SEPTEMBRE

La CDA vous informe des prochains d'ores et déjà des dates suivantes qui sont à retenir :

- 07 septembre 2021 : Réunion de début de saison 2021/2022
- 18 septembre 2021 : Test Physique

### RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS MEDICAUX POUR LA SAISON 2021/2022 - RAPPEL

La CDA vous rappelle que le dossier médical 2021/2022 a été adressé par mail à chaque arbitre.

Pour rappel, le dossier médical peut être retourné à la CDA de deux manières :

- Le dépôt au siège du District (en mains propres à Igor Gradinari)
- L'envoi par courrier au siège du District (ou par mail à [cda@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:cda@districtvaldemarne.fff.fr))

Dans les deux cas, pensez à faire une copie (et à la conserver) de votre dossier avant envoi.

**IMPORTANT : Votre dossier médical doit nous parvenir en une seule fois. Tout envoi partiel ou incomplet ne sera pas traité.**



## **QUESTIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE**

Après un tour de table, la séance est levée à 23h30.

**LA CDA VOUS SOUHAITE DE TRES BONNES VACANCES ET VOUS DONNE RENDEZ-VOUS  
LE 07 SEPTEMBRE POUR LA REUNION DE RENTREE !**

Le Secrétaire de séance  
Nicolas RIT

Le Président  
José DIAS



## COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte - N°1 du 26/08/2021

La commission souhaite une excellente Année sportive à tous les clubs du Val de Marne. Nous vous rappelons que la commission reste à votre disposition pour toutes informations concernant le règlement du statut de l'arbitre.

### **Extrait – P. V. COMMISSION REGIONALE D'APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE ET DES MUTATIONS D'ARBITRES LPIFF - réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Vu la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 06.05.2021 de laquelle il ressort notamment que :

« Statut de l'Arbitrage

Un principe directeur est adopté, celui de faire preuve de bienveillance vis-à-vis du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle, ou pour se mettre en règle lorsqu'il était en infraction.

#### ➤ 1. Situation d'infraction des clubs

Lorsque le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, mais que cette formation n'a pu aller à son terme du fait de la crise sanitaire, alors il sera malgré tout considéré comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2020/2021.

A l'inverse, lorsque le club n'a pas inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, alors il débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020. Chaque instance reste libre d'organiser des sessions de formation d'ici le 30 juin 2021, afin de permettre aux clubs de se mettre en règle pour la saison en cours. [...] »,

### **SITUATION DES CLUBS**

Conformément à l'article 8 du Statut de l'Arbitrage, la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations Arbitres procède à l'examen des clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération. La Commission tient à rappeler que conformément à l'article 34 du statut de l'arbitrage « les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Si au 1<sup>er</sup> juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.

En application de l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, la Commission procèdera début Juin à une 2<sup>ème</sup> étude de la situation d'infraction, incorporant la vérification du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.



En application des textes :

### **1) Article 46 -Sanctions financières**

Les sanctions financières sont les suivantes :

a) Première saison d'infraction

- Par arbitre manquant :

- Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €

- Championnat National : 400 €

- CFA et CFA 2 : 300 €

- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 €

- Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €

- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €

- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €

- Première Division Régionale : 180 €

- Deuxième Division Régionale : 140 €

- Autres Divisions Régionales et Division Supérieure de District : 120 €

- Championnats de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : liberté est laissée aux Comités Directeurs des Ligues de fixer le montant (30 € pour la Ligue de Paris IDF).

### **2) Article 47 - Sanctions sportives**

1. En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National :

La Commission tient à rappeler que conformément à l'article 34 du statut de l'arbitrage «les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.

Si au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.»

En application de l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, la Commission procédera :

Avant le 28 février de la saison en cours, les Ligues ou les Districts publient la liste des clubs non en règle au 31 janvier en indiquant d'une part le détail des amendes infligées, d'autre part les sanctions sportives mentionnées à l'article 47 ci-dessus.

Ces mêmes sanctions sportives sont applicables aux clubs qui se trouveraient en infraction avec le présent statut lors du deuxième examen de leur situation à la date du 15 juin.

Avant le 30 juin, il est procédé à une nouvelle et définitive publication des clubs en infraction.

**Annexe 3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. – 2/ l'arbitre et son club :**

**« Le Comité de Direction de la L.P.I.F.F. fixe à 15 ce quota de matchs pour la saison 2018/2019».**

Après étude des pièces versées aux dossiers, la Commission confirme que les clubs sur la liste ci-dessous sont en infraction avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2021/2022, (conformément au PV N°2 du 24/02/2020) :



### **1<sup>ère</sup> ANNEE D'INFRACTION**

a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15 juin**, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de **deux unités pour le Football à 11**. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2021**.

#### **CDM - D1- (1 Arbitre)**

581892 - Kopp 97

540069 - Villeneuve Antillaise

### **2<sup>ème</sup> ANNEE D'INFRACTION**

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15 juin** en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de **quatre unités pour le Football à 11**. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2021**.

#### **Seniors – D2 - (1 Arbitre)**

500494 - Fresnes AAS

#### **CDM D1 - (1 Arbitre)**

552546 - Brancos de Créteil

### **3<sup>ème</sup> ANNEE D'INFRACTION**

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au **15 juin**, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du **nombre total d'unités équivalent au nombre de mutations de base auquel le club avait droit**. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2021**.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

***En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.***

**Néant**

### **4<sup>ème</sup> ANNEE D'INFRACTION et PLUS**

#### **Sanctions financières**

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées

**Sanctions sportives (Voir Troisième année d'infraction ci-dessus)**

**Néant**





## **ENCOURAGEMENT AU RECRUTEMENT DE NOUVEAUX ARBITRES**

### **ARBITRES SUPPLEMENTAIRES - Article 45**

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet "Mutation" dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions est arrêtée au 1er juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

Arrête comme suit la liste des clubs bénéficiaires des dispositions de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage, Et invite les clubs concernés à identifier la/les équipe(s) au sein de laquelle/desquelles sera/seront utilisé(s) ce(s) muté(s) supplémentaire(s), étant rappelé qu'il ne peut s'agir que d'une équipe évoluant en Ligue ou en District. Cette désignation est à effectuer au plus tard le 10.09.2021 ; à défaut, la Commission affectera automatiquement ce(s) muté(s) supplémentaire(s) à l'équipe représentative du club, (*le ou les mutés supplémentaires seront affectés à l'équipe première Seniors DAM*).

#### Liste des clubs concernés :

##### **2 Mutés supplémentaires:**

BONNEUIL CSM - 541437

LE PERREUX FR - 540651

VITRY ES – 529210

VAL DE FONTENAY AS - 535208

##### **1 Muté supplémentaire:**

HAY LES ROSES CA - 500716

VILLIERS ES - 500636

LIMEIL BREVANNES AJ - 551254

# COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

## REUNION DU 31 Août 2021

### COURRIERS DES CLUBS

#### Courrier de IVRY US

U18 D1

Inversion US Ivry 2 ↔ US Lusitanos 1

#### Courrier de CA VITRY

U16 D3.B

Inversion CA Vitry 2 ↔ US Ivry 2

## REUNION DU 26 AOUT 2021

### COURRIERS DES CLUBS

#### Courrier de VITRY ES

Rectificatif fait en U16 D2 : VITRY ES prend la place de VGA ST MAUR U16 Poule B et vice-versa : ST MAUR VGA US prend la place de VITRY ES en U16 poule A

**Avis à tous les Clubs.**

#### UF CRETEIL

Pris note du retrait de leur équipe Féminine D1.

Une Equipe 2 en D4 (Calendrier paru – courant Septembre).

En ce qui concerne votre équipe Seniors D2 : Constitution d'un groupe de 14 en poule A avec un EXEMPT.

**Avis aux clubs concernés - Nouveau calendrier**

**Attention !!!** Il y aura une descente supplémentaire à la fin de la saison 21/22 pour revenir à un groupe de 12.

#### Courrier de SANTELY SL - Anciens D2 et D3

Changement du nom de l'équipe effectué (**ENT. Mandres Périgny et non Santeny SL**)

#### Courrier de GENTILLY AC

Les compétitions du District ont déjà été décalées d'une semaine.

- **Rappel début des Championnats Saison 2021/2022 (sauf dernières divisions)**

Seniors/Anciens/CDM

Groupe de 12 = 19 Septembre 2021

Groupe de 10 = 26 Septembre 2021

Jeunes = 25 & 26 Septembre 2021

Futsal = Courant Septembre (à voir selon engagements des clubs)

### **Courrier VAL DE FONTENAY**

Pris note, U14 D2 : Intégration de VAL DE FONTENAY AS (1)  
Constitution d'un groupe de 12 en poule B avec un EXEMPT.

### **Avis aux clubs concernés - Nouveau calendrier**

**Attention !!!** Il y aura une descente supplémentaire à la fin de la saison 21/2.

Pour la 2<sup>ème</sup> équipe U14 – Reste en Dernière Division (Calendrier : Courant Septembre).

U18 – Une équipe engagée en dernière Division (Calendrier ; Courant Septembre)

### **Courrier de VITRY CA**

Rectificatif fait U18 D2- Poule B : VITRY CA prend la place de GENTILLY AC et vis-versa

### **Courrier de Ent. Périgny-Mandres**

Pris note, une seule équipe engagée en U14 (Calendrier non paru).

U16 bien pris en compte (D3 – Poule B : Calendrier paru – courant Septembre).

En ce qui concerne les montées, il a fallu combler les places vacantes suite à la création du District Parisien.

### **Courrier de DECLIC CHOISY LE ROI**

La Commission prend note de votre engagement en Anciens + 45 Ans (Calendrier non paru – courant Septembre)

### **Courrier de VILLENENEUVE ABLON US**

Pris note.

### **Courrier de VITRY ES**

Pris note, 3 équipes Seniors, la 4<sup>ème</sup> équipe D4 étant FC VITRY Football Académie.

### **Courrier de SUCY FC FUTSAL**

Désengagement de leur équipe FUTSAL, pris note.

### **Courrier de DESPORTIVA VIMARANENSE**

La Commission a bien pris en compte engagement en Anciens + 45 Ans (Calendrier non paru – courant Septembre)

### **Courrier de KOPP 97**

Votre équipe CDM a bien été prise en compte, calendrier paru depuis Juillet – Consulter Foot Club.

## DIVERS


**Rappel des Clubs engagés en D1 FEMININES** : Le calendrier paraîtra courant Septembre :


 CHAMPIGNY FC

 VITRY ES

 CHOISY AS

 FRESNES AAS

 MAISONS ALFORT FC

 LIMEIL BREVANNES AS

 VILLENEUVE AFC

 VINCENNES CO

 VILLENEUVE ABLON US

**RAPPEL :**

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)  
POUR LA SAISON

**2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans**

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

**RAPPEL : PRECISIONS CALENDRIERS 2021 & 2022**

**Futsal :** les calendriers D1 et D2 seront fait en Septembre, trop de clubs n'ayant pas renouvelé leur engagement.

**U16 « D4 et D5 » :** Une fusion des deux divisions a été proposée, mais selon les engagements possibilité de maintien en l'état.

Afin d'anticiper les problèmes de terrain, la Commission informe les clubs ci-après qu'à l'élaboration des calendriers, certaines demandes n'ont pas pu être honorées :

- **FONTENAY US**  
L'alternance CDM & ANCIENS n'a pas totalement été respecté 2 fois ensemble
- **BRY FC**  
L'alternance ANCIENS équipes 1 et 2 n'a pas totalement été respecté 2 fois ensemble
- **JOINVILLE RC**  
Pas possible de mettre les 3 équipes U16 à domicile en même temps  
Equipes 1 et 3 Ok, l'équipe 2 : 5 fois ensemble et 4 fois en opposition
- **CHAMPIGNY FC**  
Souhait : U16A en même temps que les U18A  
-Alternance : U16A et U18 B  
-U18A en même temps que U16B

# ANNEXES

# HORAIRES OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2021 & 2022



## CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
Séniors Féminines	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

## FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	10h00 & 11h00
U10/U11	14h00 & 15h00
U8/U9	11h00
U6/U7	13h00



## CATEGORIES D'AGE

2021-2022

### HOMMES

### FEMMES

HOMMES		FEMMES	
CATEGORIE	PRATIQUES	CATEGORIE	PRATIQUE
		NAISSANCE	
<b>SENIORS</b>	Licence Seniors	<b>2001</b>	<b>SENIORS F</b>
	Championnat Foot à 11		Licence U20F
<b>U20</b>	Licence U20	<b>2002</b>	Championnat Foot à 11
	Licence U19	<b>2003</b>	
<b>U18</b>	Licence U18	<b>2004</b>	Licence U18F
	Licence U17	<b>2005</b>	Championnat Départemental et régional
<b>U16</b>	Licence U16	<b>2006</b>	Foot à 7 ou à 11
	Licence U15	<b>2007</b>	
<b>U14</b>	Licence U14	<b>2008</b>	<b>U15F</b>
	Licence U13	<b>2009</b>	Licence U15F
<b>U13</b>	Licence U13	<b>2009</b>	Championnat D à 7 ou R à 11
	Licence U12	<b>2010</b>	Licence U14F
<b>U11</b>	Licence U11	<b>2011</b>	<b>U13F</b>
	Licence U10	<b>2012</b>	Licence U13F
<b>U9</b>	Licence U9	<b>2013</b>	ou Mixité Garçon
<b>DEBUTANTS</b>	Licence U8	<b>2014</b>	<b>U11F</b>
<b>U7</b>	Licence U7	<b>2015</b>	Licence U11F
<b>DEBUTANTS</b>	Licence U6	<b>2016</b>	Licence U10F
			Critérium départemental ou Mixité Garçon
			<b>U9F</b>
			Licence U9F
			<b>DEBUTANTES</b>
			Licence U8F
			<b>U7F</b>
			Licence U7F
			<b>DEBUTANTES</b>
			Licence U6F
			Mixité Garçon